



# Déclarations et Discours

---

N° 85/3

## LA SITUATION EN NAMIBIE

Notes pour une allocution adressée au Conseil de sécurité par Stephen Lewis, représentant permanent du Canada auprès des Nations unies, à New York, le 13 juin 1985.

Étant membre du Groupe de contact, le Canada a participé très activement aux pourparlers sur l'accession de la Namibie à l'indépendance. À ce titre, nous espérons vivement que les efforts déployés par les Nations unies en vue du règlement du conflit et du remplacement du régime actuel, régime illégal, seront bientôt couronnés de succès. Notre position, sur cette question d'une importance décisive, est dépourvue de toute ambiguïté : le Canada a contracté l'engagement sacré de contribuer à l'accession de la Namibie à l'indépendance, sous les auspices des Nations unies.

Toutefois, les événements survenus récemment en Namibie et en Angola suscitent une désillusion qui confine au désespoir. Nous discutons depuis une dizaine d'années du même plan d'accession de la Namibie à l'indépendance. Cette situation est source de frustrations pour nous tous. . . pour tous les membres du conseil. . . mais la frustration que nous éprouvons ne peut absolument pas se comparer au drame du peuple namibien ni au déni de justice dont il n'a pas cessé d'être victime. Un tel déni de justice se révèle d'autant plus répréhensible qu'il a valeur de défi, à la fois, face au droit international et face aux vœux de la communauté internationale.

Et pourtant, comme si une telle intransigeance et un tel mépris ne suffisaient pas, nous apprenons maintenant qu'on s'apprête à mettre en place un nouveau gouvernement provisoire en Namibie. Quel est le but d'une telle mesure [ . . . ], si ce n'est de lancer délibérément une provocation?

Le Canada a déjà fait savoir qu'il ne reconnaissait pas le prétendu gouvernement provisoire dont l'investiture, selon les informations dont nous disposons, doit avoir lieu au cours des prochains jours. Le 19 avril dernier, l'honorable Joe Clark, secrétaire aux Affaires extérieures du Canada, a exposé clairement la position de mon pays :

« Nous considérons que les mesures prises unilatéralement par le gouvernement sud-africain en vue de l'établissement d'instances constitutionnelles et de la passation des pouvoirs en Namibie sont nulles et non avenues. Les ententes susceptibles de découler de ces mesures ne peuvent avoir aucune valeur que ce soit dans le cadre du plan de règlement des Nations unies. »

Comme le note le secrétaire général dans son rapport, le Canada a soutenu énergiquement sa position à ce sujet. Les réponses évasives et les faux-fuyants du gouvernement sud-africain sont absolument incompatibles avec la proposition soumise au conseil par les cinq pays occidentaux du Groupe de contact, le 10 avril 1978. Sept ans plus tard, nous nous trouvons à nouveau devant des mesures que la communauté internationale ne peut accepter, qui constituent un défi au plan des Nations unies, et qui, de toute évidence, sont vouées à l'échec.

Mais la question de Namibie comporte une autre dimension. Pendant qu'on met en œuvre ces mesures en Namibie, nous apprenons que l'Afrique du Sud retire ses troupes de l'Angola — mesure que le Canada et le conseil réclament depuis longtemps et que le Canada accueillerait avec une grande satisfaction, tout comme il se féliciterait d'un dégagement total de l'Afrique du Sud en ce qui concerne l'Angola, si la duplicité de l'Afrique du Sud n'avait pas été établie. Des faits incontestables révèlent que, malheureusement, l'Afrique du Sud poursuit toujours un objectif qu'elle ne peut atteindre — elle cherche à remodeler unilatéralement la région, par la force, sans tenir compte de la souveraineté et de l'indépendance des pays voisins.

L'Afrique du Sud invoque — en guise d'excuse — les impératifs de sa sécurité. Comment peut-on ajouter foi à cette allégation? Le monde entier sait que le problème avec lequel cet État sud-africain est aux prises ne découle pas de la situation qui règne au-delà de ses frontières, mais d'une évolution interne à laquelle il ne peut échapper.

Tous ces événements récents sont de nature à provoquer le découragement, car rien ne permet de croire que l'Afrique du Sud s'apprête à accepter l'existence de ses voisins tels qu'ils sont et à vivre en paix avec eux. Pire encore, ces événements ne laissent guère entrevoir que l'Afrique du Sud soit disposée à nous apporter sa collaboration pour que la Namibie accède à l'indépendance grâce à des élections libres et équitables organisées sous la surveillance des Nations unies.

Nous nous retrouvons pour ainsi dire au point de départ [...] plus de sept ans après le début de ce débat. La persistance de cette impasse pendant près d'une décennie constitue une grande tragédie. Un règlement pacifique et internationalement acceptable de la question de Namibie améliorerait grandement le sort des Namibiens, sans pour autant avoir de répercussions catastrophiques pour l'Afrique du Sud, bien au contraire : les citoyens d'Afrique du Sud ne risqueraient plus leur vie, sans raison valable, en Namibie et en Angola, et les ressources dilapidées dans ce conflit prolongé et injustifié pourraient être épargnées. Ceci, à coup sûr, n'empêcherait pas le soleil de se lever et de se coucher comme à l'accoutumée sur le fleuve Orange et la paix pourrait même commencer à s'instaurer dans la région.

Dans ce contexte, nous comprenons difficilement les causes de tant d'hésitations et de tant de retards. Si l'Afrique du Sud accédait aujourd'hui aux demandes de la communauté internationale, sa décision serait bien accueillie dans le monde entier.

Dans son rapport (et particulièrement au paragraphe 31), le secrétaire général présente les mesures que d'autres gouvernements ont prises pour satisfaire les besoins exprimés par l'Afrique du Sud. Et pourtant, ce pays continue d'insister sur une condition — celle du couplage, comme il est convenu de l'appeler — qui n'a aucun fondement en droit international, qui est incompatible avec la résolution 435, et que le Conseil a repoussée. Qui plus est, une analyse objective démontre que cette condition est tout à fait superflue; elle n'est qu'un moyen de faire obstacle, de façon délibérée, à l'indépendance de la Namibie, et elle entraîne un douloureux retard.

Nous savons bien, à la lumière du rapport du secrétaire général, qu'au cours des pourparlers qui se sont déroulés, les assurances données vont au-delà de ce qu'exige le droit international. Prendre la Namibie

en otage à cause de questions que le conseil a déjà estimées « sans pertinence ni rapport » avec la question de la Namibie est manifestement odieux.

Le 25 octobre 1983, l'ambassadeur du Canada auprès des Nations unies qui m'a précédé a fait une déclaration empreinte de la même clarté. Il a affirmé devant cette instance, et je cite : « Le secrétaire général a noté que l'Afrique du Sud continuait d'assujettir son retrait de la Namibie au retrait des troupes cubaines de l'Angola. Or, l'Afrique du Sud ne peut pas légitimer son occupation illégale de la Namibie en soulevant d'autres questions que celle de cette occupation même. La Namibie doit accéder à l'indépendance, quelle que soit l'issue de la situation en Angola. »

[...] Comme on le dit communément : « plus ça change. . .etc. »

[...] Il nous faut garder présente à l'esprit la teneur des négociations qui ont eu lieu à propos de la Namibie. Il convient de rappeler que les accords sur lesquels on s'est entendu en ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution 435 ont une très large portée.

En 1982, après d'intenses consultations entre les parties, avec la participation des États de première ligne et du Groupe de contact, les participants ont pu faire savoir au secrétaire général qu'ils étaient parvenus à un accord sur presque toutes les questions qui entravaient l'application de la résolution 435. Les parties ont accepté un ensemble de principes au sujet d'une assemblée constituante et de la constitution qui serait celle d'une Namibie indépendante. En outre, elles se sont entendues sur la question de l'impartialité, ainsi que de la taille, de la composition et du déploiement du Groupe d'assistance des Nations unies pour la période de transition (GANUPT).

Le secrétaire général a lui-même réglé certains points qui restaient en suspens lors de sa visite dans la région, en 1983. L'Afrique du Sud a donné l'assurance qu'elle choisirait rapidement le système électoral — soit proportionnel, soit majoritaire — et qu'elle ferait connaître sa décision sans tarder.

Quels sont donc les autres obstacles? Les préoccupations de l'Afrique du Sud au sujet du processus de transition ayant été prises en considération, nous devrions maintenant, théoriquement du moins, voir dans la résolution 435 une occasion à saisir, et non un obstacle à surmonter. Théoriquement, l'Afrique du Sud, la SWAPO (South West African People's Organisation), les parties en Namibie même, ainsi que le Groupe de contact et les États de première ligne, devraient maintenant unir leurs efforts afin de faire accéder la Namibie à l'indépendance en se fondant sur le plan des Nations unies. Hélas! ces considérations théoriques sont réduites à néant par la réalité. Tous les accords nécessaires ont été conclus, mais la situation reste bloquée. Quand la résolution 435 sera-t-elle appliquée?

[...] D'aucuns ont laissé entendre que le Groupe de contact était en partie responsable de l'impasse actuelle. Une telle allégation est dénuée de fondement. Les membres du conseil savent parfaitement que la participation du Canada au Groupe de contact découle exclusivement de son désir de contribuer à l'accession de la Namibie à l'indépendance comme le prévoit le plan des Nations unies. C'est dans ce but que le Groupe de contact a été constitué, et c'est sur cette base que des progrès considérables ont été accomplis.

Pour autant, le Groupe de contact ne nie pas les retards des deux dernières années. Il les reconnaît. Bien qu'il soit animé de la meilleure volonté du monde, il n'a pas réussi, plus que d'autres, à faire accéder la Namibie à l'indépendance. Force nous est de reconnaître cet échec en toute simplicité. Néanmoins, le Groupe de contact ne devrait pas se dissoudre, parce qu'il aura encore un rôle à jouer, un jour, dans le cadre de la résolution 435.

Ceci étant dit [...] le Canada avoue qu'il est très difficile de déterminer les mesures à prendre. Il nous faudra examiner les nouvelles mesures en faveur desquelles les États membres pourraient se prononcer — des mesures témoignant du fait que leur patience est à bout et que le moment est venu d'agir énergiquement.

Nous devrions peut-être envisager de réaffirmer la validité des mesures volontaires énoncées dans la résolution 283 votée par le conseil en 1970 et d'y souscrire à nouveau. Les États membres devraient faire le bilan des dispositions qu'ils ont prises pour donner suite à cette résolution dont les termes étaient très forts. Voilà un domaine qui devrait retenir notre attention en attendant que soit fixée la date de la mise en œuvre de la résolution 435.

Nous réaffirmerons à nouveau, bien sûr, que nous sommes disposés à fournir une assistance financière et humanitaire à une Namibie indépendante. Le conseil décidera peut-être d'aborder cette question.

Avant tout, nous devrions inciter, une fois de plus, le secrétaire général à rechercher activement la collaboration de l'Afrique du Sud dans l'établissement d'un calendrier d'accession de la Namibie à l'indépendance. L'avenir de ce territoire est, pour les Nations unies, une question d'une importance fondamentale : son droit à l'indépendance découle des principes mêmes qui ont présidé à leur fondation. Le secrétaire général a fait preuve dans ce domaine, comme sur toutes les questions, d'une inlassable énergie. Le conseil doit renouveler le mandat qu'il lui a confié en lui demandant d'œuvrer sans relâche en vue de l'application de la résolution 435. Nous devons exiger de l'Afrique du Sud, une fois de plus et plus clairement que jamais, qu'elle respecte ses obligations en vertu de la Charte.

Je n'ai abordé qu'une partie des éléments qui confèrent au débat en cours une importance particulière. L'éventail des mesures que nous pouvons prendre se rétrécit. J'ai déjà souligné — comme l'ont fait tous les autres orateurs — qu'il n'y a aucune raison de temporiser, et qu'un retard supplémentaire ne sert les intérêts de personne. Et pourtant, nous sommes justement aux prises avec un retard indéfendable. C'est pourquoi le Canada, et d'autres pays, se verront dans l'obligation d'étudier soigneusement le choix de mesures qui s'offre à nous.

[...] À maintes reprises, au cours du débat, des orateurs ont fait allusion au fait que nous célébrons cette année le quarantième anniversaire des Nations unies. Cela m'amène à vous soumettre une dernière observation. Toutes les délégations, je crois, reconnaissent qu'aucune activité ne rehausserait davantage l'image de marque de notre organisation qu'un déblocage important sur une grande question liée à la paix et à la sécurité. Les répercussions spectaculaires d'une telle percée pourraient modifier l'idée que l'opinion publique se fait des Nations unies.

Dans cette optique, il est logique que nous concentrions nos efforts sur l'accèsion de la Namibie à l'indépendance. Il s'agit d'une question sur laquelle l'unanimité s'est pour ainsi dire faite à l'échelle internationale. Tout comme le système de l'*apartheid* n'a qu'un défenseur, la liberté de la Namibie ne se heurte qu'à un seul obstacle. Les tactiques dilatoires utilisées pendant les sept dernières années, le mépris des résolutions des Nations unies, un état perpétuel de conflit, la mise en place, une fois de plus, d'un gouvernement provisoire illégal, les révélations faites récemment en Angola et, avant tout, les souffrances et l'oppression prolongées du peuple namibien doivent amener le conseil à voter une résolution que nous puissions tous accepter, et qui débouchera sur les progrès qu'on ne pouvait accomplir jusqu'à maintenant.

Le moment ne saurait être mieux choisi. L'impatience ressentie à l'égard de l'Afrique du Sud ne cesse de croître à travers le monde, comme en témoignent les déclarations faites devant le conseil, comme le révèlent les réexamens des politiques gouvernementales entrepris au Canada et dans d'autres pays, et comme l'ont montré, tout récemment, les votes enregistrés au Congrès américain.

Le Conseil de sécurité a donc une occasion de prouver que les nations du monde sont unies dans leur désir de condamner la poursuite de l'occupation illégale de la Namibie — et qu'elles sont également unies pour demander instamment à l'Afrique du Sud de donner immédiatement suite à la résolution 435. Nous espérons que la résolution que le conseil adoptera renforcera ce consensus et qu'elle constituera alors le message le plus clair et le plus ferme que le conseil ait envoyé à ce sujet jusqu'à maintenant.